

Le 28 avril 2020

## URGENT : Préparez le 11 mai !

**Après 2 mois de fermeture des commerces, nous pourrons reprendre notre activité le 11 mai. Mais dans quelles conditions ?**

Il est **urgent** de préparer, **dès aujourd'hui**, cette réouverture. Les commerçants doivent sans tarder retourner dans leurs points de vente afin de les aménager pour répondre aux nouvelles règles qui vont sans doute être imposées.

**Il va falloir réinventer la façon de travailler et d'accueillir les clients et ceci durablement.**

Les nouvelles contraintes seront sans doute, au début, difficiles à appliquer mais deviendront vite **des habitudes**, des réflexes comme est devenu aujourd'hui le réflexe de « boucler sa ceinture de sécurité » en montant en voiture.

Nous allons succinctement tenter ci-après de détailler ces nouvelles règles probables, obligatoires dès le 11 mai et par la suite.

### MESURES GENERALES ET OBLIGATOIRES DANS TOUS LES LIEUX RECEVANT DU PUBLIC

#### Accès des points de vente

Contrôle de l'accès de magasin par filtrage en fonction du nombre de personnes autorisées suivant la surface du magasin

- Présence d'un vigile ?
- Marquage au sol des règles de distance
- Mise à disposition de bornes hydrogel
- Mise à disposition de masques, visières, gants, etc.

#### Dans le point de vente

- Signalétique de sens de circulation et de distanciation (marquage au sol)
- Pancartes très visibles et nombreuses rappelant les règles de sécurité à respecter
- Port de masques et de gants pour tout le personnel
- Mise en place d'écrans plastiques ou hygiaphones entre le caissier et le client
- Nettoyage (annoncé) et désinfection fréquente de toutes les surfaces de contact, voire si possible des produits exposés

Ceci suppose dès aujourd'hui de passer commande de ces produits pour en disposer le 11 mai (il vous reste 7 jours ouvrés).

## MESURES SPECIFIQUES A CERTAINS COMMERCES

Il est évident que suivant les activités de chaque commerce des mesures complémentaires doivent être prises. Notamment tous les commerces qui vendent des produits nécessitant **un essai** (équipement de la personne) seront ceux qui connaîtront le plus de difficultés pour s'adapter.

L'autorisation d'essayer un vêtement ou une paire de chaussures sera-t-il possible ? **Et si oui**, quelle va être la réticence des clients à le faire ? Les applications de simulation virtuelle existantes ne semblent pas encore apporter de solutions de qualité et surtout de rapport qualité-prix.

Il nous reste donc à espérer que l'essayage sera toujours autorisé et ceci sans risque. Après tout, on a pu constater que c'était le cas dans les grandes surfaces ouvertes ces deux derniers mois (au grand dam de nombreux commerçants).

On peut également prévoir que d'une façon générale, moins de produits (un par modèle peut-être) devront être accessibles directement par la clientèle. **Les réserves** devront être adaptées pour entreposer les stocks.

La notion de « **libre-service** » sera sans doute réglementée, donc fini les tringles, les étagères et les comptoirs surchargés.

Ceci est également valable pour les librairies par exemple où on peut penser qu'un seul exemplaire sera à la consultation, le stock étant en réserve.

Pour les coiffeurs également l'activité sera contrainte par de nombreuses procédures de protection que nous connaissons peut-être dans quelques jours.

Pour conclure, d'une façon générale, on peut espérer que les mesures adoptées et acceptées dans la grande distribution qui avait le privilège de rester accessibles ces deux derniers mois, seront également appliquées dans tous les commerces. Ça serait la moindre des choses.

### Affaire à suivre... !

*Jean-Pierre Lehmann  
Président des Vitrines de France*



### Contact presse

Lucie NGONGO  
Responsable de la communication  
[lucie.aubertin@fncv.org](mailto:lucie.aubertin@fncv.org)  
0383418733  
[www.fncv.org](http://www.fncv.org)

